

<http://pierre-alainmillet.fr/Une-nouvelle-convention-pour-les-actions-en-direction-des>



Conseil municipal du 3 juin 2024

Une nouvelle convention pour les actions en direction des quartiers populaires

- Interventions - Conseil Municipal -



Date de mise en ligne : lundi 3 juin 2024

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération porte sur la convention locale d'application du nouveau contrat de Ville Métropolitain que nous avons délibéré le 8 avril dernier après le conseil de métropole le 11 mars. Elle intervient dans le contexte d'une nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, définie par l'état en concertation avec la ville, sur la seule base du revenu médian. Le résultat confirme ce que nous savons tous, l'aggravation partout en France des ségrégations sociales, l'écart de revenu médian entre quartiers se creuse, dans la métropole comme partout.

Le décret du 28 décembre 2023 publie la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il y a de nouveaux QPV à Lyon, Décines, Ecully, La Mulatière, et même Vernaison.. je cite ces villes pour qu'une personne ne fasse une lecture politicienne de cette géographie prioritaire qui relève d'un constat national, l'aggravation partout des ségrégations.

A Vénissieux, nous avons des modifications pour

- les quartiers du plateau des Minguettes, QPV dont les contours évoluent à la marge intégrant ainsi les établissements scolaires limitrophes,
- le quartier Duclos-Barel étendu au boulevard Croizat,
- le secteur Acacias, rattaché au QPV lyonnais Etats-Unis - Langlet Santy,
- et 3 nouveaux quartiers : Les Marronniers, La Borelle qui va du square Lebond au quartier que nous appelons Jules Guesdes, et le Monery.

En complément, la Métropole de Lyon a maintenu d'anciens « quartiers de veille actives » comme des « quartiers populaires métropolitains », qui méritent une attention des politiques publiques. A Vénissieux, c'est le secteur dit « Joliot Curie » composé des résidences Viviani et Honorine 1 et 2 d'Alliade Habitat, avenue Viviani.

Le renouvellement des contrats de ville a connu un agenda national bousculé avec de nombreux reports ce qui fait que la convention locale a été travaillée en parallèle de l'élaboration du contrat de ville métropolitain.

Ce contrat de ville est le socle d'engagements partenariaux très important notamment pour la mobilisation des politiques de droit commun sur l'éducation, la famille, la santé, le logement, la police. Et nous aurons chaque année à suivre comment elles sont mises en œuvre dans les quartiers populaires, et comment nous pouvons les accompagner par des politiques spécifiques.

La convention locale d'application 2024-2030 de Vénissieux constitue le cadre contractuel en faveur des 6 quartiers prioritaires et du quartier prioritaire métropolitain (QPM Joliot Curie) de Vénissieux.

Permettez-moi d'insister sur le travail partenarial, participatif et pluridisciplinaire qui a été organisé à Vénissieux depuis le printemps 2023 pour identifier les enjeux et prioriser les axes stratégiques d'intervention et les principaux projets à développer. Quelques dates :

- les 30 mai et 13 juin, deux événements partenariaux riches à la maison des fêtes et familles
- les 29 juin et 4 juillet des temps thématiques pour préciser les discussions
- le 5 juillet, les petits et grands débats organisés par la préfecture
- en septembre, de nombreuses réunions avec les partenaires sur le Lien social, le cadre de vie, le logement, l'insertion, la jeunesse, l'éducation, la culture, le sport, la santé
- des temps citoyens avec des habitants et des jeunes de septembre à novembre en parallèle du travail du conseil citoyen
- un temps de restitution le 24 octobre

- un travail par quartier en novembre et décembre
- de nouveaux temps en novembre et décembre avec toutes les institutions sur le Lien social, le cadre de vie, le logement, l'insertion, la jeunesse, l'éducation, la culture, le sport, la santé
- deux rencontres avec les présidents de conseil de quartier en novembre et janvier Ce travail a été porté par toute l'équipe municipale avec trois réunions des adjoints concernés, le 11 juillet, le 17 novembre et en février. Je tiens à remercier les adjoints, les directions, les services de la ville et de la métropole, et tous les partenaires pour cet énorme travail. Je les cite : l'agence régionale de santé, France Travail, la CAF, l'éducation nationale, la CARSAT, la banque des territoires, l'ensemble des bailleurs présents sur la ville et leur association ABC HLM.

Le comité de pilotage du 24 mai dernier a donc marqué la fin d'une année de travail avec un document dont vous avez en annexe une version finale sur le contenu, mais dont la mise en page sera finalisée d'ici la signature officielle en septembre prochain.

La convention est organisée en 3 défis et 14 ambitions.

Le premier défi prend acte à la fois de la crise environnementale et de l'impératif d'y répondre avec des moyens de justice sociale dans des territoires déjà fortement touchés par les crises économiques et sociales. Pour faire court, l'écologie ici commence par le social, avec 5 ambitions :

- La gestion des ressources en associant les habitants
- L'accès et le maintien dans le logement
- La mobilité des habitants
- La nature en ville et la biodiversité
- L'amélioration du cadre de vie.

De nouvelles questions sont apparues sur ces enjeux comme

- le confort thermique en toute saison, y compris le confort d'été
- la facture énergétique des ménages
- des modes de transport peu polluants et abordables
- Redécouvrir et se connecter à la nature
- Réduire la production de déchets toujours plus nombreux Il y a un éclairage nouveau sur la question de l'accès à l'alimentation, avec le double enjeu de l'explosion de l'aide alimentaire et celui de l'accès à une alimentation saine et abordable.

Le deuxième défi se donne pour objectif de rendre possible l'émancipation de toutes et tous et particulièrement des jeunes. Il regroupe 6 ambitions :

- l'éducation et la citoyenneté, en lien avec la cité éducative
- l'emploi et l'insertion professionnelle, en lien avec la cité de l'emploi
- l'accès au soins, au bien être en lien avec les ateliers santé-ville et le contrat local de santé)
- l'accès aux droits à travers la lutte contre le non recours et la fracture numérique
- la promotion de la culture et des pratiques numériques
- la promotion du sport et activités physiques. Ce point prend plus d'ampleur en considérant le sport comme un vecteur de vivre-ensemble, mais aussi un levier pour la santé, l'insertion sociale et aussi pour valoriser les espaces naturels de la ville. Nous voulons investir de nouveaux lieux, proposer des animation de proximité, permettre une diversification des pratiques sportives, cibler les publics les plus éloignés des pratiques sportives,

personnes âgées, en situation de handicap ou encore les femmes et jeunes femmes.

Le troisième défi affirme l'enjeu de territoires où le bien-être est privilégié, dans un contexte que nous connaissons tous de quartiers où les habitants évoquent un sentiment d'insécurité plus fort, de nuisances sonores, de difficultés de voisinage, de dépôts de déchets et d'encombrants, des problèmes de stationnements.

La présence de structures socio-éducatives, d'associations de quartier et les réseaux de solidarité sont des forces sur lesquels s'appuyer. Ce défi porte l'ambition :

- de la sécurité et de liens de confiance entre institutions et habitants qui se fracturent
- de la rencontre entre tous les habitants, de l'occupation par l'ensemble des partenaires de l'espace public pour permettre une réappropriation,
- du bien vieillir et de la prise en compte des situations de handicap

Cette dernière ambition n'existait pas dans l'ancienne convention, mais même si les QPV restent des quartiers familiaux, la part des anciens augmente, et les plus de 65 ans contribuent à la vie des quartiers. Pourtant, la perte d'autonomie, le sentiment d'insécurité peuvent progressivement mener à un repli sur soi et à une disparition des plus fragiles de l'espace public, si on ne travaille pas à l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics, la disponibilité de services et d'activités adaptés, la sensibilisation des habitants et commerçants et la création de réseaux de soutien et d'entraide.

Un cadre pour renforcer l'action publique

Vous le voyez, le contenu de cette convention est riche, elle s'inscrit dans le contrat de ville métropolitain qui protège des engagements forts de tous les acteurs publics. De son côté, vous le savez, la ville a fortement augmenté sa contribution au financement de la programmation sociale, comme l'a fait l'état et la métropole de son côté a augmenté sa participation aux actions d'été et à la gestion sociale urbaine de proximité.

Enfin, merci à toute l'équipe projet du GPV et particulièrement à Myriam Aubonnet qui a été la cheville ouvrière de la rédaction de cette convention, comme à la communication, la direction générale et bien sûr madame le maire que j'ai sollicité à de très nombreuses reprises pour orienter le travail.

Cette délibération pourrait je l'espère faire l'unanimité. En tout cas, nous serons très nombreux à la faire vivre jusqu'en 2030.